

**ETAIENT PRESENTS :** Marie-Annick GUGUEN, Maire, Thierry DOUAIS, François FEJEAN, Fabrice GAUVAIN, Eric FOURNEL, Magali ONEN, Denis JOSSELIN, Alain CAPITAINE, Denise POIDEVIN, Thierry TRONET, Frédéric MIDELET, Anne AMOURET, Caroline LESCLINGANT, Alain BOURGE, Marie-Claire HAMON, Bernard JOSSELIN, Jérôme LEROUX.

**ETAIENT ABSENTS :** Michel DEPARTOUT, Soizic NOGRET.

**Décisions de Madame le maire dans le cadre de délégations conférées par l'assemblée délibérante.**

Attribution de lots du lotissement privé « Le Domaine de La Chenaie »:

- le lot numéro 36 à Monsieur Creach et Madame Le Bihan, domiciliés à Ploubalay, 42 rue de Joliet.
- le lot numéro 20 à Rozenn Le Yaouanc, domiciliés à Carquefou, 20 rue du chevalier Maillard.
- le lot numéro 17 à Michèle Gabet, domiciliés à Languenan, Le Grand Clos.
- le lot numéro 23 à Bernard Tardivel et Madame, domiciliés à Languenan, La Ville-ès-Marchand.
- le lot numéro 26 à Bruno Fraval et Madame, domiciliés à Châteaubourg, 32 rue Copernic.
- le lot numéro 2 à Carole Guillaux, domiciliés à Rennes, 58 rue Pablo Néruda.
- le lot numéro 2 à la SCI Aline, domiciliés à Ploubalay, 17 ter rue de la Poste.
- le lot numéro 31 à Monsieur Le Baccon et Mademoiselle Le Maurre, domiciliés à Dinard, 2 cité des Cognets.
- le lot numéro 37 à Monsieur René Prijent et Madame, domiciliés à Tour-la-Ville, 12 résidence des Eglantines.
- le lot numéro 26 à Bruno Fraval et Madame, domiciliés à Châteaubourg, 32 rue Copernic.
- le lot numéro 24 à Bernard Tardivel et Madame, domiciliés à Languenan, La Ville-ès-Marchand.

Attribution de lots dans le lotissement communal « Le Domaine de Neuville » :

- la parcelle cadastrée AL 125, située 7 rue de Cézembre à Monsieur et Madame Barbé, domiciliés à Ploubalay, 37 rue du colonel Pleven.
- le lot numéro 28 à Gaël Maugard et Hélène Clinquart, domicilié à Ploubalay, rue de Joliet.

Attribution du lot numéro 11 de la zone artisanale de Coutelouche à la SCI Heol Loar, représentée par Monsieur et Madame Briend.

Signature d'un devis modificatif pour le remplacement de la toiture du lieu de rencontre pour un prix de 18.553,50 euros, avec Bernard Roïnnel.

**L'aire d'accueil des gens du voyage s'appellera « La Passagère ».**

**Recomposition des commissions communautaires.**

- Commission Aménagement du territoire : Marie-Claire Hamon.
- Commission Environnement : Thierry Tronet, Denise Poidevin.
- Commission Tourisme : Anne Amouret, Alain Capitaine.
- Commission Communication : Alain Capitaine, Marie-Claire Hamon.
- Commission Nouvelles compétences : Marie-Annick Guguen, Marie-Claire Hamon.
- Commission Développement économique : Frédéric Midelet, Marie-Annick Guguen.
- Commission Finances : Thierry Douais, Frédéric Midelet.
- Commission Développement sociétal : Alain Bourge, Anne Amouret, Marie-Annick Guguen.

**Attribution d'une subvention au Secours Catholique, à hauteur de 100 photocopies dans le cadre d'un appel de fonds en faveur des victimes en Haïti.**

**Le conseil municipal décide de ne pas faire jouer son droit de préemption sur :**

- un bien immobilier situé 19 rue Ernest Rouxel - cadastré AI 64, pour une superficie de 263 mètres carrés environ.
- un bien immobilier situé au Clos de Joliet - cadastré AH 99, pour une superficie de 900 mètres carrés environ.
- un bien immobilier situé 16 rue du colonel Pleven - cadastré AB 251 et 252, pour une superficie de 1.547 mètres carrés environ.
- sur un bien immobilier situé au Courtil, village de La Ruais - cadastré B 1202, pour une superficie de 880 mètres carrés environ.

**Demande de création d'un demi-poste d'enseignant à l'école élémentaire publique auprès de l'Inspecteur de l'Education nationale et de l'Inspecteur d'Académie, directeur départemental des services de l'Education nationale.**

un solde positif de 19 élèves est prévu par la différence des entrées en cours préparatoire et le départ vers le collège et, d'autre part, de nouveaux élèves sont attendus par la création de l'aire d'accueil communautaire de « La Passagère » au profit de six familles de gens du voyage et l'installation de nouvelles familles dans le cadre des constructions dans des lotissements en cours. Les données actuelles laissent à penser qu'une centaine d'élèves se répartiraient entre trois classes et demie.